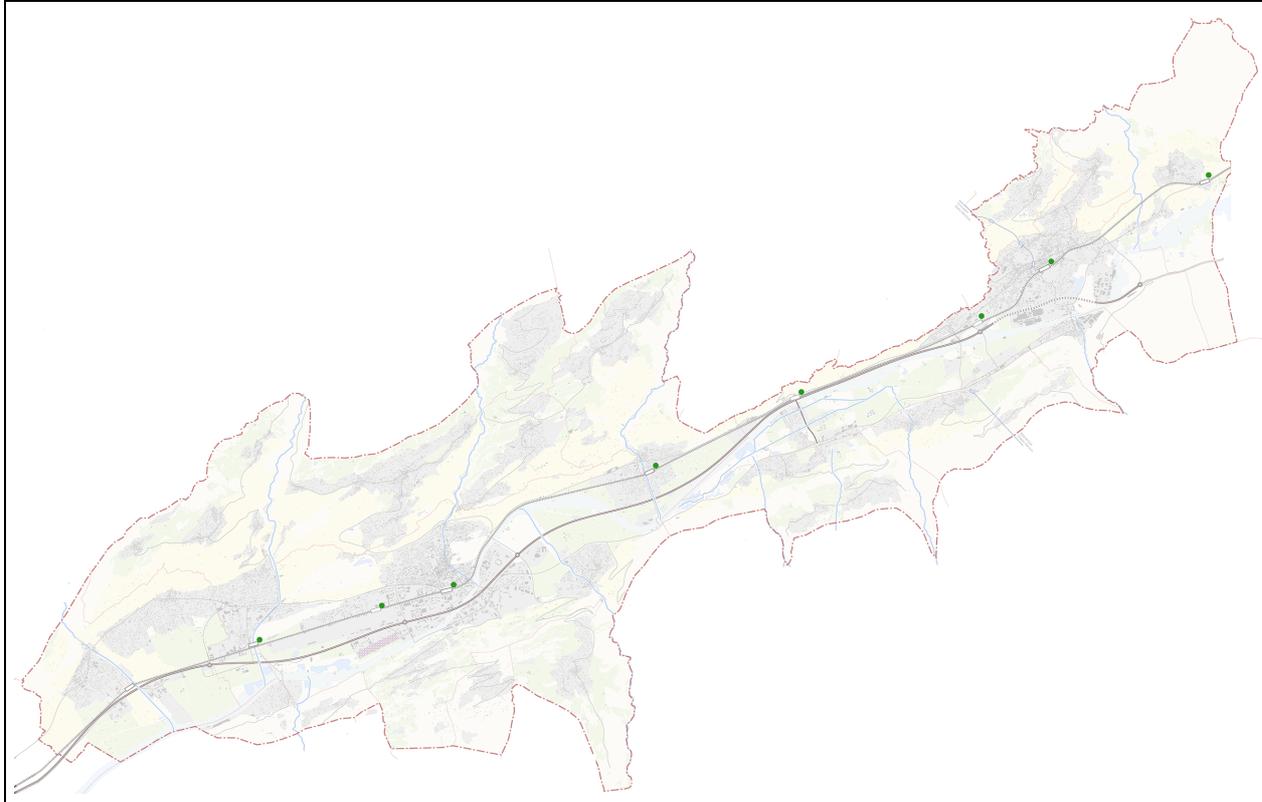


MESURE M4.9	AGGLOMERATION / CREATION D'INFRASTRUCTURE POUR LE STATIONNEMENT DES VELOS	
<p>Thématique(s) M4 - Améliorations du réseau structurant de mobilités douces d'agglomération M4.a - Connexion intercommunale M4.b - Trafic pendulaire</p>	Priorité : A	
<p>Territoire concerné : Agglomération Maitre d'ouvrage : Chaque commune concernée</p>		
<p>Mesure du PA2 en relation : (6266.2.043) MD11 - Aménagement de zones de stationnement pour les deux-roues Mesure du PA3 corrélée / liée : M3.1 - Infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du réseau de transports publics d'agglomération - étape 1 M3.2 - Infrastructure nécessaire à la mise en œuvre du réseau de transports publics d'agglomération - étape 2 GM2.1 - Gestion coordonnée du stationnement public Autres coordinations : -</p>		
		
		

INTENTION

Etat actuel

A ce jour l'offre en stationnement vélos dans les lieux publics, notamment dans les centres et les interfaces de transports publics, reste encore lacunaire à l'échelle de l'agglomération. La mise en oeuvre de la mesure MD11 du PA2 est en cours, mais cette dernière ne concernait que les communes de plaine.

Les gares existantes et futures le long du RER doivent devenir des pôles d'intermodalité et ainsi offrir du stationnement fiable pour les vélos.

On notera qu'à Sion des abris à vélos sécurisés ont été aménagés sur les parkings des Potences et des Echutes 2015.

A Conthey, le réaménagement de l'interface de Châteauneuf-Conthey et la mise en place du réseau bus d'agglomération intègreront cette thématique.

Données quantitatives

Mesure non concernée.

Objectifs

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Offrir des interfaces de qualité
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Coordonner la politique de stationnement avec les objectifs TP et MD

Description de la mesure

Cette mesure est une extension de la mesure MD11 du PA2 aggroSion à l'ensemble du périmètre de l'agglomération Valais central, y compris les coteaux.

Il s'agit d'offrir du stationnement pour les vélos dans les lieux publics. Cela concerne les centres des localités et les interfaces de type parkings, remontées mécaniques, arrêts de transports publics routiers conséquents.

A ce titre, les nouvelles haltes ferroviaires sont concernées. Les communes de Chalais et Grimisuat pour les TP routiers sont notamment visées par cette mesure.

La création de 2 vélostations (locaux sécurisés avec prestations de services pour l'entretien des vélos) aux pôles ferroviaires de Sion et de Sierre fait également partie de cette mesure.

Sur le même principe que dans le PA2, il s'agit d'implanter environ 1'000 places de stationnement vélo "simples" et 500 places sur les deux vélostations des gares de Sion et Sierre.

EVALUATION	
<p>Opportunité</p> <p>L'extension de la mesure MD11 du PA2 agglomération aux communes de coteau sédunoises et à l'ensemble des communes sierroises est opportune dans le cadre de la volonté d'améliorer l'intermodalité et de diminuer la part modale TIM.</p> <p>Une partie des aménagements étant incluse dans la mesure cofinancée MD11 d'agglomération, seuls les aménagements complémentaires sont ici présentés et chiffrés.</p> <p>Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité</p> <p><i>CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration du système de TP - amélioration de l'accessibilité - amélioration de l'intermodalité - influence sur la demande de transport - amélioration du trafic de loisirs <p><i>CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :-</i></p> <p><i>CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :-</i></p> <p><i>CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 par la diminution du trafic automobile via l'incitation à la multimodalité 	
<p>Degré de maturité : mesure non concernée</p>	
<p>Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : mesure non concernée</p>	
REALISATION	
<p>Calendrier de mise en œuvre</p> <p>Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2024</p>	<p>Calendrier de remise de l'avant-projet</p> <p>2020</p>
<p>Coûts</p> <p>Coûts estimés : CHF 4 500 000.- HT</p> <p>Financement</p> <p>Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Communes</p>	